

NORDEX FRANCE

Compte-rendu de l'atelier de co-construction n°1

Jeudi 20 avril 2017



Le : Jeudi 20 avril 2017
De : Alter&Go Concertation
Pour : Les participants à la réunion

SOMMAIRE

1. Introduction et objectifs de la réunion.....	3
2. Les participants à la restitution de l'étude des perceptions	4
3. Les objectifs de la réunion.....	7
4. Le déroulé de la réunion.....	8
5. Synthèse des échanges	9

1. Introduction et objectifs de la réunion

Le jeudi 20 avril 2017 s'est tenu le premier atelier de co-construction sur le projet éolien de Ciré d'Aunis et d'Ardillières. Cet atelier s'inscrit dans la démarche de concertation volontaire du projet, développé par NORDEX France, dont les **3 axes de co-construction** sont :

1. Le projet technique :
 - Mieux comprendre l'éolien et le projet,
 - Co-construire la trame d'implantation.
2. Les retombées pour le territoire :
 - Co-construire les mesures compensatoires,
 - Maximiser les retombées économiques (emploi local et projets locaux associés),
 - Etudier la mise en place du financement participatif.
3. La communication :
 - Co-construire des outils d'information et leur contenu.

Après une **présentation synthétique du projet à date** par NORDEX France, **trois sessions de travail en co-construction** sur le projet ont pu avoir lieu sur :

- Les contraintes techniques et réglementaires de l'éolien liées au territoire pour définir la trame d'implantation,
- Le financement participatif, comme modalité de financement innovante de projets de développement d'énergie renouvelable,
- La communication locale, avec une présentation de la plateforme internet collaborative et le lancement d'une réflexion sur le nom du projet commun aux deux communes.

Vous trouverez ci-après le compte-rendu de la réunion et les photos des Métaplans produits en séance.

2. Les participants à la restitution de l'étude des perceptions

L'atelier de co-construction n°1 de la démarche de concertation sur le projet éolien de Ciré d'Aunis et d'Ardillières a rassemblé 30 personnes.

Etaient présents **les participants suivants** :

- Jean-Claude BARRE – Propriétaire à Ciré
- Jean- Michel CAPDEVILLE – Maire de Ciré d'Aunis
- Olivier DENECHAUD – Communauté des Fêtes d'Ardillières
- Sylvie DENIAU- Riveraine de Ciré d'Aunis
- Anne-Sophie DESCAMPS - Office de Tourisme d'Aunis Marais Poitevin
- Lionel GENEAU – ACCA Ciré d'Aunis
- Jacques RIDEAU – ACCA Ciré d'Aunis
- Jean-Marie TARGE – Maire d'Ardillières
- Daniel DAUTRY – Conseiller Municipal D'Ardillières
- Maxime LEUCHTMANN – Nature Environnement 17
- Jean-François PARISOT – Habitant d'Ardillières
- Bernard MARCOS - Habitant d'Ardillières
- Louis BORDE – Habitant d'Ardillières
- Gilbert GRASSIOT – Habitant d'Ardillières
- Didier ROBERT- Habitant d'Ardillières
- Jean-Marc BUREAU – Habitant d'Ardillières
- Laurence BUREAU – Conseillère d'Ardillières
- David ETIENNEY – Habitant d'Ardillières
- Cécile JOURDY – Habitante d'Ardillières
- Philippe REGNIER – Conseiller Municipl d'Ardillières
- Jean-Claude GUICHARD – Habitant d'Ardillières
- Michel BESSON – Ciré d'Aunis (Lieu-dit Bel Air)
- Valérie BONNET – Conseillère municipale d'Ardillières
- Sylvain BORDE – Président ACCA Ardillières
- Jacqueline BORDE – Habitante d'Ardillières
- Florence ERNIE – Citoyenne
- Matthieu BERNARDON – Habitant d'Ardillières
- Céline GENCE FORGO – Habitante d'Ardillières
- Georges FORGO – Riverain d'Ardillières
- Cyrille BORDE – Riveraine d'Ardillières

L'équipe Alter&Go Concertation :

- Antoine LANDEAU – Consultant
- Estel RUBEILLON - Consultante
- Charline VIALLE – Consultante

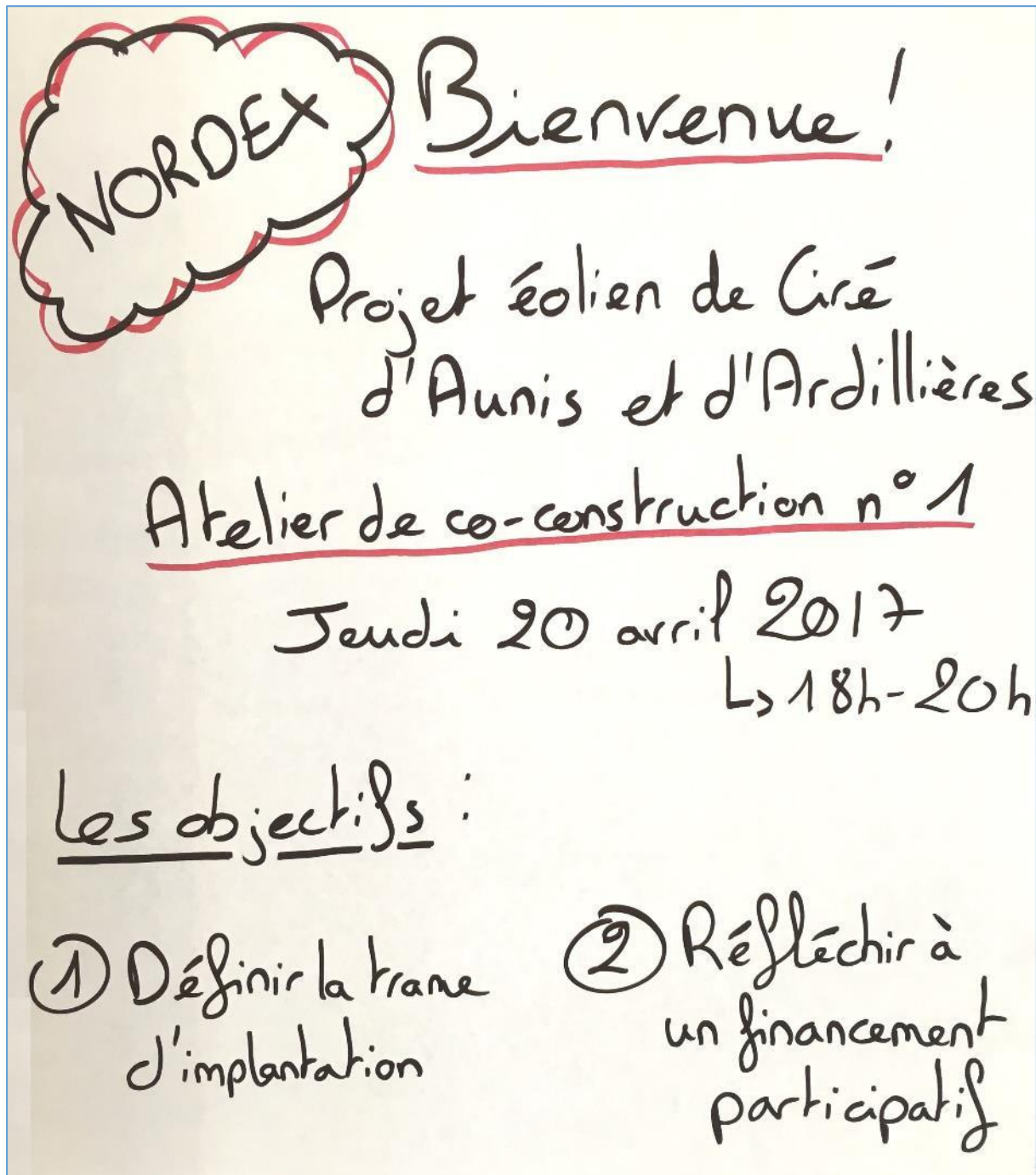
L'équipe Nordex :

- Lou BERGEAL – Stagiaire
- Adrien LOISELET - Chef de projets

Prénom	NOM	Je suis là en tant que...	La météo du jour
Valérie DANIEL	BONNET DAUTRY	conseillère municipale Ardèche conseillère à Argillères	Beau Pire Froid mais SOLEIL
E.J. Michel	CARDEVILLE	Maire	De saison!
J. François	PARISOT	Particulier	Soleil mais ça va
Jacques	Rigau	ACCA CIRE	Beau. Temp.
Philippe	Regnier	Conseiller Municipal Ardèche	Beau Temps mais froid
Cécile	Jourdy	Particulier	trop froid!
OLIVIER	Denechoud	Maire	Beau
Laurence	BUREAU	Conseillère	Beau mais trop froid
Jean Marc	BUREAU	Particulier	Beau, froid
Didier	ROBERT	particulier	Froid.
Nick	BESSON	Particulier	
Georges	FINCO	Particulier	LOW VENT
BORDE	Louis	Vainqueur	FROID
Beaude	Jouan	Vainqueur	FROID
BORDE	Boiselle	Vainqueur	FROID

Prénom	NOM	Je suis là en tant que...	La météo du jour
Jean. Claude	Barri	habitant de Cric	En caille!
Lionel.	Genesa	ACCA Cric	Du Vent
Sylvie	DENIAU	Riveraine (F12y)	Ensoleillé
Mathieu	BERNARDON	habitant d'Andillier	
Anne. Sophie	DESCAMPS	Office Tourisme	Que/de Vent!
Jean. Marie	TARGÉ	Maire	Beau temps avec grand
Céline	GENCEFOGO	habitant d'Andillier	Vent ^{vent} Soleil Fort
Maxime	LEUCHTMANN	Nature-Env. 17	
M.	MARCOS	Riverain Andillier	
Mme	ERNIE	" "	
M.	Borde		

3. Les objectifs de la réunion



NORDEX Bienvenue!

Projet éolien de Ciré
d'Aunis et d'Ardillières

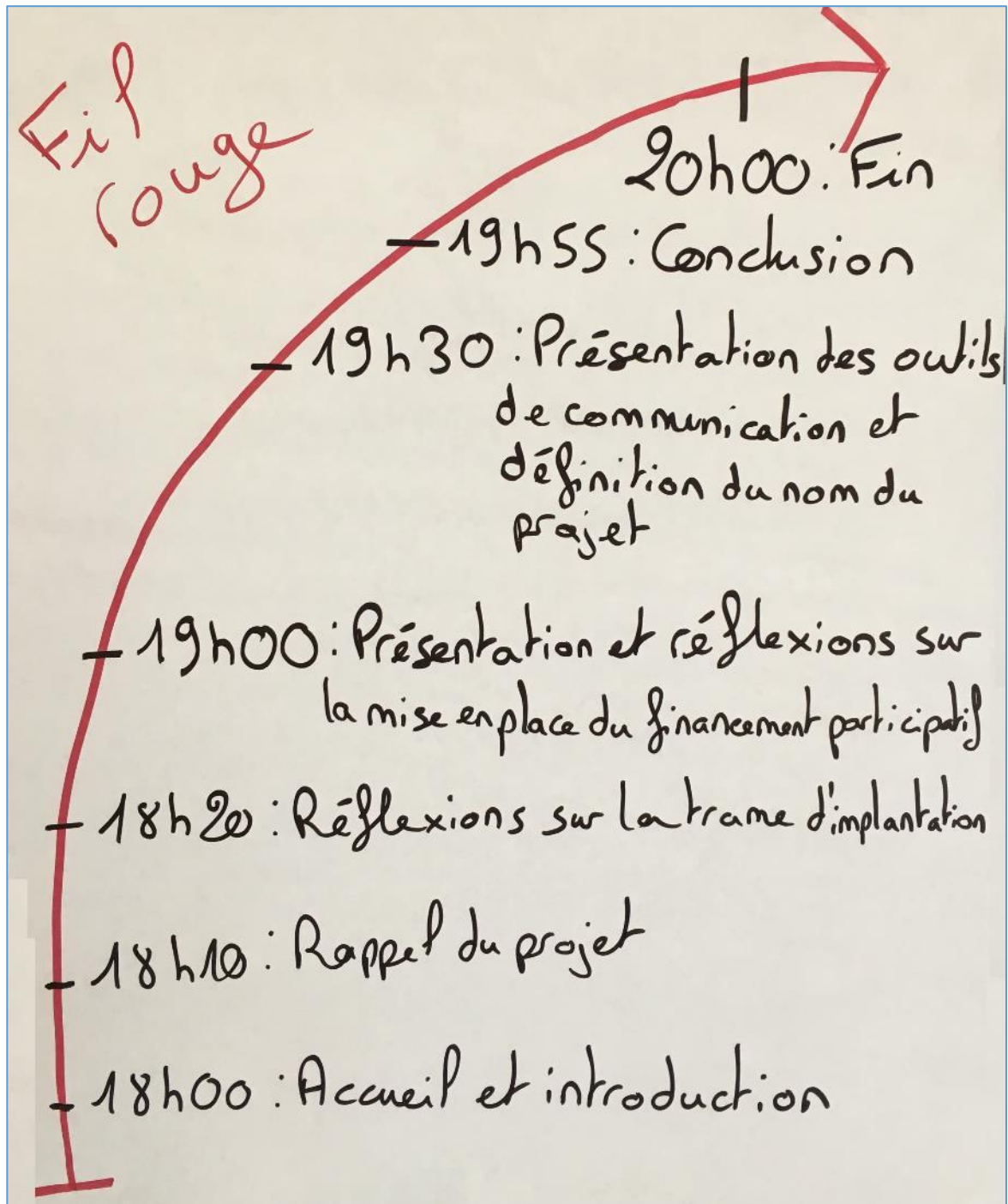
Atelier de co-construction n°1

Jeudi 20 avril 2017
Ls 18h-20h

Les objectifs :

- ① Définir la trame d'implantation
- ② Réfléchir à un financement participatif

4. Le déroulé de la réunion



5. Synthèse des échanges

En première partie de réunion, **Adrien LOISELET (Chef de projets NORDEX France)** vous a présenté les grandes lignes du projet ainsi que le calendrier relatif à ce projet. Les principaux éléments sont les suivants :

- Une volonté d'implantation des éoliennes sur **2 secteurs distincts et indépendants entre les communes de Ciré d'Aunis et Ardillières**,
- Une implantation intégrant les contraintes géographiques et réglementaires du territoire qui sont :
 - o L'imposition par le code de l'urbanisme d'un **retrait minimal de 500m entres les zones destinées à l'habitat et les premières éoliennes**.
 - o Les préconisations de RTE de s'éloigner d'une hauteur d'éolienne de part et d'autre des lignes haute-tension.
 - o Les préconisations de GRTgaz de s'éloigner d'une hauteur d'éolienne de part et d'autre de la canalisation de gaz.
 - o Le projet de création par l'Armée de liaison hertzienne au travers de la zone de projet. Ils demandent donc à NORDEX France de s'éloigner d'une hauteur d'éolienne, pales comprises, de part et d'autre du faisceau.
 - o Le classement d'une partie importante de la zone en **Natura 2000**, et spécifiquement en **Zone de Protection Spéciale (ZPS)** afin de préserver les oiseaux nichant et se reproduisant dans le marais. Les zones Natura 2000 et ZPS n'empêchent cependant pas l'implantation d'éoliennes, mais font l'objet de contraintes techniques plus importantes.
- Un nombre d'éoliennes compris **entre 5 et 13 machines**,
- Des éoliennes de **150 m de hauteur en bout de pale**.

Un moment d'échange a suivi pour permettre aux participants d'échanger avec NORDEX France sur le projet.

Vous trouverez ci-après les questions posées en séance et lors des travaux en sous-groupe, ainsi que les réponses apportées par NORDEX France.

Question : « Avez-vous pris en compte la distance par rapport aux haies ? »

Réponse de NORDEX France : Les haies ont été prises en compte dans l'étude sur les milieux et la biodiversité. La préconisation Eurobats de s'éloigner a minima de 100m des haies, afin de minimiser l'impact sur les chiroptères (chauve-souris), sera étudiée.

Question : « Les rapports des études paysagères sont-ils en cours et consultables ? »

Réponse de NORDEX France : Oui, ils seront consultables dans les mairies des deux communes concernées. Ils seront disponibles au 2^{ème} semestre 2017 ; nous vous informerons de la disponibilité de ces études en mairies.

Question : « Avez-vous étudié une distance allant au-delà des 500m des habitations ? »

Réponse de NORDEX France : Pour l'instant, nous nous sommes basés sur la réglementation du code de l'urbanisme imposant une distance de 500m. Néanmoins, suivant les retours de la démarche de concertation, il est possible d'aller au-delà de la réglementation.

Question : « Avez-vous des informations sur les infrasons produits par les éoliennes ? »

Réponse de NORDEX France : Un rapport d'étude publié fin mars 2017 par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) affirme que les éoliennes ne génèrent pas d'infrasons nuisibles pour l'humain. Vous trouverez le rapport de l'Anses au lien suivant : <https://www.anses.fr/fr/content/impacts-sanitaires-du-bruit-g%C3%A9n%C3%A9r%C3%A9-par-les-%C3%A9oliennes>.

Question : « Pourquoi la distance du réseau hertzien est aussi grande ? »

Réponse de NORDEX France : C'est une demande de l'armée en sachant que le tracé hertzien n'est pas totalement exact, car en projet.

Question : « Quel est le nombre minimum d'éoliennes pour implanter un parc ? »

Réponse de NORDEX France : Le nombre est compris entre 3 et 5 en fonction des situations.

Question : « Concernant les retombées économiques pour les communes, faut-il autant d'éoliennes sur la commune d'Ardillières et de Ciré d'Aunis ? »

Réponse de NORDEX France : Les retombées économiques perçues par les communes dans le cadre d'un projet éolien dépendent du nombre d'éoliennes présentes sur chaque commune. En mettant autant d'éoliennes sur les 2 communes, leurs retombées seront en effet identiques.

Question : « Peut-on modifier l'écart de distance entre les éoliennes d'un même parc ? »

Réponse de NORDEX France : Oui les distances entre les éoliennes peuvent être modifiées au sein d'un parc, tout en veillant à respecter une distance minimale de 300m à 500m (selon l'orientation par rapport aux vents dominants) entre chaque éolienne.

Question : « Quel est lieu de raccordement prévu au projet de parc éolien ? »

Réponse de NORDEX France : Il existe deux postes de raccordement à proximité du projet. Un sur la commune du Thou et l'autre à Tonnay-Charente. C'est Enedis, le gestionnaire du réseau de distribution, qui sera en mesure de donner une réponse exacte à cette question. Le point de raccordement sera choisi après obtention des autorisations de construire et d'exploiter le parc éolien.

Question : « Comment sont prises en compte les contraintes liées aux vols de voltige aérienne et d'ULM ? »

Réponse de NORDEX France : Ces contraintes sont étudiées avec la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile). Ici, seul l'aérodrome du Thou pourrait constituer une contrainte, mais la DGAC a déjà donné son accord pour la construction d'un parc éolien à Ciré d'Aunis et Ardillières.

Question : « Est-ce-que le bruit des éoliennes ou leur présence peuvent faire fuir le gibier ? »

Réponse de NORDEX France : Il n'existe pas de corrélation directe entre le bruit des éoliennes et la présence de gibier. Il est à noter que les éoliennes ne semblent pas déranger le gibier et donc la chasse. Plusieurs retours d'expérience vont dans ce sens.

Point de vigilance d'un participant : Un participant a interpellé NORDEX France sur des éventuels problèmes de liaisons téléphoniques liés aux éoliennes.

Réponse de NORDEX France : Adrien LOISELET a répondu à cette inquiétude en expliquant qu'en cas de défaillance au niveau des connexions télé et internet, la réglementation impose au porteur de projet éolien de prendre les mesures nécessaires pour pallier tout éventuel problème de ce type. Ainsi, en cas de problème, il vous faut vous présenter à la mairie de votre commune, qui en informera le développeur. Ce dernier devra ainsi mettre en place une solution (ex. : passage par une réception par satellite).

Vous trouverez ci-après le Méta-plan des questions et des réponses suite à la présentation du projet.

Vos questions et remarques sur le projet

Avez-vous pris en compte la distance par rapport aux haies ?

Des rapports paysagers sont-ils en cours et consultables ?

Dispos et consultables en mairie une fois terminées.

→ juin 2017

Avez-vous étudié une distance au-delà des 500m ?

Eloignement de 100m → pris en compte

Oui, cela est pris en compte par nos bureaux d'études.

Possibilité d'aller au-delà de la réglementation.

Des problèmes de liaisons téléphoniques

pourquoi la distance du réseau Neutrien est aussi

grande ?

Avez-vous des infos sur les infra-sons ?

Demande de l'armée

Le tracé de l'armée n'est pas exacte

La réglementation impose les marges nécessaires pour réaliser la couverture.

Co-financement d'un rapport avec ANSES

Rapport public fin mars 2017 → parc éolien ne gêne

pas d'infra-sons nuisibles pour l'humain

En deuxième partie de l'atelier, les participants ont travaillé collectivement sur trois axes de co-construction.

➤ **Sur la trame d'implantation**

Un premier travail de co-construction de la trame d'implantation des éoliennes s'est mis en place directement sur une carte représentant le territoire concerné par le projet.

Afin de faciliter la participation de tous, le groupe de participants a été divisé en deux sous-groupes. L'objectif était de placer les contraintes présentées par NORDEX France directement sur la carte pour ensuite faciliter la pose des éoliennes sur la zone d'étude du projet.

A la suite de ce travail en sous-groupes, deux référents de chaque groupe ont présenté en plénière leurs réflexions sur le choix de la trame d'implantation des éoliennes.

Un retour de NORDEX France vous sera fait sur vos contributions lors du prochain atelier de co-construction.

Groupe 1 :

Le premier groupe a tenu à rappeler la prise en compte de la **préservation de la zone Natura 2000**, située au sud dans le marais. Ils ont également réfléchi sur **l'alignement des éoliennes pour prendre en considération l'aspect esthétique du parc**.



Groupe 2 :

Le deuxième groupe a souhaité **ajouter à la carte les contours des communes limitrophes de la zone d'étude**. Ce groupe a souhaité préserver les habitations et a ainsi axée son implantation sur la zone de marais.

Ils ont également fait part d'un point de vigilance sur **l'arrachage des bois et la distance des haies par rapport aux éoliennes**. Un point d'attention a également été soulevé sur le fait de bien **repérer les parcelles drainées** présentes dans le marais afin de ne pas y implanter les éoliennes.



➤ **Sur le financement participatif**

Adrien LOISELET a présenté le principe du financement participatif, ses modalités et l'exemple de la plateforme LUMO.

Suite à cette présentation, **une session d'échanges** a eu lieu sur le sujet.

Vous trouverez ci-après les questions posées en séance et les réponses apportées par NORDEX France.

Question : « Comment est gérée la maintenance dans le cadre d'un financement participatif ? »

Réponse de NORDEX France : La maintenance restera assurée par NORDEX France.

Question : « Est-ce qu'on retrouvera les informations présentées sur le site internet ? »

Réponse de NORDEX France : Oui, la présentation Powerpoint de ce premier atelier de co-construction sera mise en ligne sur la plateforme internet participative à l'adresse suivante : <http://www.projetciredaunis-ardillieres.alterconcerto.fr>.

Question : « Comment est diffusé le financement participatif sur la commune ? »

Réponse de NORDEX France : Les représentants de la plateforme LUMO se déplacent sur les communes afin de faire des présentations de ce mode de financement. L'information de la réunion et du lancement d'un financement participatif pourra être relayée par les outils de communication locale (bulletin d'information des mairies, lettre d'information du projet, plateforme participative, etc.).

Question : « Quels sont les bénéfices pour les communes et pour les propriétaires ? »

Réponse de NORDEX France : Un parc éolien génère différentes retombées locales comme la taxe foncière, la rémunération annuelle pour les servitudes liées à l'utilisation des chemins communaux et des passages de câbles, les mesures compensatoires liées à la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser).

A noter que le sujet des retombées locales sera à l'ordre du jour du prochain atelier de co-construction de juin.

Question : « La participation financière des citoyens est-elle déductible des impôts ? »

Réponse de NORDEX France : Non, la participation au financement participatif est un revenu imposable.

Question : « Est-ce que les banques soutiennent-elles les citoyens ? »

NORDEX France : Dans le cadre du financement participatif, ce sont les plateformes comme LUMO qui jouent le rôle d'intermédiaire financier et d'agrégateur des participations des citoyens.

Deux points de vigilance :

« Nature Environnement 17 souhaite rappeler sa position en faveur du développement des énergies renouvelables mais pas sous n'importe quelles conditions, notamment vis-à-vis de la protection de la biodiversité. »

« Le citoyen ne bénéficie pas directement de l'énergie renouvelable produite. »

Deux prises de décisions :

« Avoir une présentation plus détaillée sur le sujet afin de pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause. »

« Faire intervenir un représentant de LUMO au prochain atelier »

NORDEX France a validé ses propositions, et se rapprochera d'un représentant de la plateforme LUMO afin d'organiser une présentation plus détaillée lors d'un prochain atelier.

Les propos relatés précédemment sont issus du Métaplan que vous trouverez ci-après.

Réflexions sur le financement participatif

Comment est gérée la
maintenance ?

La maintenance reste
assurée par Nordex

Est-ce qu'on retrouvera
les informations sur le
site internet ?

Oui, sur la plateforme
du projet Présentation
PPT.

Quels sont les bénéfices
pour les communes ?
et pour les propriétaires ?

Le parc génère des taxes
→ Concom. 30% communes
implantation
+ taxe foncière

Le dév. des EnR oui
mais à comment
s'est fait (Nat. Env. 17)

Comment est diffusé le
financement participatif
sur la commune ?

C'est Luma qui
viendra sur le
territoire.

- Rémunération
annuelle sur chemins
communaux

Le citoyen ne bénéficie
pas de l'énergie
produite.

- mesures compensat.
aires - E.R.C

Les retombées locales
comme les mesures +
compensatoires seront
le sujet des ateliers de juin.

Est-ce déductible des
impôts ?

Avoir 1 présentation
⊕ détaillée pour
pouvoir se prononcer

Est-ce que les banques
soutiennent les citoyens ?

Non, c'est un revenu
imposable

Faire intervenir
1 représentant de
LUMA (prochain atelier)

Luma joue le rôle
d'intermédiaire financier
et d'agregateur.

➤ **Sur la communication locale**

En vue de l'édition de la prochaine lettre d'information sur le projet éolien, **les participants ont émis plusieurs propositions pour le nom du projet.**

Celles-ci ont été soumises à un premier vote, et vous trouverez ci-dessous **les 3 propositions de titres ayant reçues le plus de votes :**

- Les dolmens du vent
- Les girouettes de Charras
- Les éoliennes de Charras

Bien entendu et comme demandé par les participants, ces propositions ne sont pas définitives, l'idée était d'effectuer spontanément un premier jet d'idée sur le titre du projet.

Nous vous invitons à **participer et proposer votre titre du projet** éolien de Ciré d'Aunis et d'Ardillières **directement sur la plateforme participative** dans la partie « *Je participe* » au sein de la thématique « *communication locale* ».

Rendez-vous à l'adresse suivante : www.projetciredaunis-ardillieres.alterconcerto.fr/contribuer/faire-une-proposition

Ci-dessous, vous trouverez l'ensemble des premières propositions de titres du projet émises lors de ce premier atelier de co-construction.

Mettre les études
en ligne sur la
plateforme

Réflexions sur la COMMUNICATION LOCALE

Le vent d'Aunis
ou vent d'aunis

Les vents
les dolmens du vent
X X X X

Le vent d'Aunis
Le vent d'Aunis
Le vent d'Aunis
Le vent d'Aunis

Darçé Cidre
Cidre
Plaine et Marais

Parc éolien du marais X

L'AUNIS

Le soufflé de l'Aunis
Les vents de Cirs Ardillères
Les dolmens de

Les vents de l'Aunis X X X

Les vents de l'Aunis

Les vents de l'Aunis
XX

PROJE
Je t'ai analysé

PROJE
Je t'ai analysé

A BOUT DE SOUFFLE

- Projet Cirs
- Projet Cirs Ardillères

- Parc EOLE AUNIS
- EOLE AUNIS
- Parc CIRS ARDILLÈRES

- Parc Eole d'Aunis
- Parc Eole de Charente
X

Ardillères
Cirs
14 Eolien

X
Ardillères
Cirs
14 Eolien

Curadéo
(pour les
Ardillères
Eolien)

EOLANIT
LEURAGE
DES
DOLMENS